

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 08/12/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 08/12/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 21/12/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 111

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 25

AUJAY Nathalie a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
COGNET Raphaël a donné pouvoir à BOURSALI Karim
COLLADO Pascal a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
DAZELLE François a donné pouvoir à HONORE Marc
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DI BERNARDO Maryse a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à LANGLOIS Jean-Claude
GARAY François a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CHARNALLET Hervé
KONKI Nicole a donné pouvoir à BERMANN Clara
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël
LEBOUC Michel a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck

MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
MERY Françoise-Guylaine a donné pouvoir à BARRON Philippe
NICOLAS Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à MEMISOGLU Ergin
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à MELSENS Olivier
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 2

BORDG Michaël, NEDJAR Djamel

Absent(s) non excusé(s) : 3

ANCELOT Serge, BOUDET Maurice, FAVROU Paulette

130 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURSPRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

5 NE PREND PAS PART :

CALLONNEC Gaël, ESCRIBANO-OBEJO Maria, PRELOT Charles, TELLIER Martine, VIREY Louis-Armand

EXPOSÉ

Entre le 1^{er} janvier et le vote du budget de l'exercice en cours, l'exécution des dépenses et des recettes dans l'attente du vote du budget diffère selon qu'elles relèvent de la section de fonctionnement ou d'investissement.

Concernant la section de fonctionnement, dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

L'exécutif est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Concernant la section d'investissement, le même article L1612-1 du CGCT prévoit la possibilité pour l'exécutif de la collectivité, jusqu'au vote du budget et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit spécifier le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits ouverts au budget précédent comprennent le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives mais s'entendent hors restes à réaliser.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme (AP) votée sur les exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'AP.

Ainsi, afin de permettre l'engagement et le paiement des dépenses d'investissement, avant le vote du budget annexe eau potable 2024 et sans préjuger des montants qui seront votés à ce budget, il est proposé l'ouverture anticipé des crédits d'investissement 2024 présenté ci-après, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023 comprenant le budget primitif 2023, et la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 comme suit :

Chapitre	Budget primitif 2023	Décision modificative n°1 2023	Total crédits ouverts 2023 (hors restes à réaliser)	CREDITS OUVERTS PAR ANTICIPATION AU TITRE DE 2024
20	809 650,00 €	- €	809 650,00 €	202 412,50 €
21	507 900,00 €	- €	507 900,00 €	126 975,00 €
23	15 337 900,35 €	18 400 000,00 €	33 737 900,35 €	8 434 475,09 €
26	35 400,00 €	- €	35 400,00 €	8 850,00 €
Total général	16 690 850,35 €	18 400 000,00 €	35 090 850,35 €	8 772 712,59 €

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président de la Communauté urbaine à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement sur le budget annexe eau potable avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2023 hors reste à réaliser et crédits afférents au remboursement de la dette.
- d'autoriser l'ouverture des crédits par anticipation, au titre de l'exercice 2024, sur le budget annexe eau potable de la Communauté urbaine, telle que proposée ci-après, par chapitre budgétaire et par nature :

Chapitre	Nature	Libellé nature	Budget primitif 2023	Décision modificative n°1 2023	Total crédits ouverts 2023 (hors restes à réaliser)	CREDITS OUVERTS PAR ANTICIPATION AU TITRE DE 2024
20	2031	FRAIS D'ETUDES	764 650,00 €	- €	764 650,00 €	191 162,50 €
	2033	FRAIS D'INSERTION	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	3 750,00 €
	2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	7 500,00 €
Total 20			809 650,00 €	- €	809 650,00 €	202 412,50 €
21	2111	TERRAINS NUS	43 000,00 €	- €	43 000,00 €	10 750,00 €
	21311	BATIMENTS D'EXPLOITATION	50 900,00 €	- €	50 900,00 €	12 725,00 €
	21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	413 000,00 €	- €	413 000,00 €	103 250,00 €
	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	- €	- €	- €	- €
	2184	MOBILIER	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	250,00 €
Total 21			507 900,00 €	- €	507 900,00 €	126 975,00 €
23	2313	CONSTRUCTIONS	56 500,00 €	- €	56 500,00 €	14 125,00 €
	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	15 281 400,35 €	18 400 000,00 €	33 681 400,35 €	8 420 350,09 €
Total 23			15 337 900,35 €	18 400 000,00 €	33 737 900,35 €	8 434 475,09 €
26	266	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION	35 400,00 €	- €	35 400,00 €	8 850,00 €
Total 26			35 400,00 €	- €	35 400,00 €	8 850,00 €
Total général			16 690 850,35 €	18 400 000,00 €	35 090 850,35 €	8 772 712,59 €

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-04-06_21 du 6 avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023 du budget annexe eau potable,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-10-12_13 du 12 octobre 2023 portant approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe eau potable,

VU l'avis favorable émis par la Commission 1 - Affaires générales le 05 décembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président de la Communauté urbaine à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement sur le budget annexe eau potable avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2023 hors restes à réaliser et ne comprenant pas les crédits afférents au remboursement de la dette.

ARTICLE 2 : AUTORISE l'ouverture des crédits par anticipation, au titre de l'exercice 2024, sur le budget annexe eau potable de la Communauté urbaine, telle que proposée ci-après, par chapitre budgétaire et par nature :

Chapitre	Nature	Libellé nature	Budget primitif		Total crédits ouverts 2023 (hors restes à)	OUVERTS PAR ANTICIPATION AU TITRE DE
20	2031	FRAIS D'ETUDES	764 650,00 €	- €	764 650,00 €	191 162,50 €
	2033	FRAIS D'INSERTION	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	3 750,00 €
	2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	7 500,00 €
Total 20			809 650,00 €	- €	809 650,00 €	202 412,50 €
21	2111	TERRAINS NUS	43 000,00 €	- €	43 000,00 €	10 750,00 €
	21311	BATIMENTS D'EXPLOITATION	50 900,00 €	- €	50 900,00 €	12 725,00 €
	21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	413 000,00 €	- €	413 000,00 €	103 250,00 €
	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	- €	- €	- €	- €
	2184	MOBILIER	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	250,00 €
Total 21			507 900,00 €	- €	507 900,00 €	126 975,00 €
23	2313	CONSTRUCTIONS	56 500,00 €	- €	56 500,00 €	14 125,00 €
	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	15 281 400,35 €	18 400 000,00 €	33 681 400,35 €	8 420 350,09 €
Total 23			15 337 900,35 €	18 400 000,00 €	33 737 900,35 €	8 434 475,09 €
26	266	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION	35 400,00 €	- €	35 400,00 €	8 850,00 €
Total 26			35 400,00 €	- €	35 400,00 €	8 850,00 €
Total général			16 690 850,35 €	18 400 000,00 €	35 090 850,35 €	8 772 712,59 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 21/12/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 21/12/2023

Exécutoire le : 21/12/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 14 décembre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile